

Maîtrise d'Ouvrage :

**BUREAU DE L'IMMOBILIER ET DU
LOGEMENT - RÉGION DE
GENDARMERIE DE NORMANDIE**

2 rue du Général Sarraill
76000 - Rouen



**Réhabilitation
Bâtiment 006 et
aménagement d'un
garage - Caserne
BATTESTI**

*Rue Auguste Ridet
76000 - Rouen*

CCTP - Phase DCE - indice A

**CE N°06 MENUISERIES INTERIEURES - CLOISONS -
DOUBLAGES - ISOLATION - FAUX-PLAFONDS**

07 juillet 2026

Architecte

ATELIER 970

3 quater rue des prés
76190 Yvetot
Tel : 02.35.96.98.50
Email : contact@atelier970.fr



Economiste - BE fluides

ECHOS

42 Rue de l'Église
76150 Saint-Jean-du-Cardonnay
Tel : 02 35 02 00 58
Email : contact@be-echos.com



BE Structure

KUBE STRUCTURE:

387 rue des champs
76230 Bois-Guillaume
Tel : 02.35.59.35.03
Email : contact@kubestructure.fr



Géomètres experts

GE360

1042 rue Augustin Fresnel
76230 Bois-Guillaume
Tel : 02 35 70 54 60
Email : geometres@ge360.fr



CONTENU DU PRESENT DOCUMENT

6-1 GÉNÉRALITÉS	4
6-1 1 DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'OPÉRATION	4
6-1 2 PERFORMANCES ÉNERGÉTIQUES DU PROJET	4
 6-2 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIÈRES MENUISERIES INTERIEURES	5
6-2 1 EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES	5
6-2 2 CONSISTANCE DES TRAVAUX	5
6-2 3 PAREMENTS DE FINITION	6
6-2 4 IMPRESSION DES OUVRAGES	6
6-2 5 VENTILATION	6
6-2 6 PROVENANCE, CLASSEMENT ET TRAITEMENT DES BOIS	6
6-2 7 PANNEAUX BOIS	6
6-2 8 HUISSERIES	7
6-2 9 VÉRIFICATIONS ET MISE EN FONCTIONNEMENT	7
6-2 10 ORGANIGRAMME	7
 6-3 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIÈRES CLOISONS - DOUBLAGES - ISOLATION	9
6-3 1 EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES	9
6-3 2 CONSISTANCE DES TRAVAUX DE CARREAUX PLATRE	9
6-3 3 CONSISTANCE DES TRAVAUX DE PAREMENT PLATRE	9
6-3 4 EXÉCUTION DES OUVRAGES	10
6-3 5 PROTECTION DES BOIS	10
6-3 6 HUISSERIES DANS LES CLOISONS LEGERES	11
6-3 7 ÉTANCHÉITÉ ET PROTECTION POUR PIÈCES HUMIDES	11
6-3 8 SUJÉTIONS COMPLÉMENTAIRES DOUBLAGES ET CLOISONS	11
6-3 9 TRAITEMENT DES JOINTS ET RACCORDS DIVERS	12
6-3 10 DÉDUCTION CEE	12
 6-4 DECRPTION DES OUVRAGES	14

6-4-1 CLOISONS - DOUBLAGES - ISOLATION - FAUX-PLAFONDS	14
6-4-1-1 DOUBLAGES D'ISOLATION THERMIQUES.....	14
6-4-1-1 1 Doublage thermo-acoustique (laine de roche) sur ossature métallique (120+13 mm) - BAR-EN-102 ...	14
6-4-1-1 2 Habillage des murs de refends - Remise en état	15
6-4-1-2 CLOISONS LÉGÈRES	15
6-4-1-2 1 Cloisons de type 72/48 - Isolant laine minérale	15
6-4-1-2 2 Cloison de type 98/48 - Isolant laine minérale.....	16
6-4-1-2 3 Cloisons de gaine GTL de type 87/48 - laine minérale.....	17
6-4-1-2 4 Cloisons de gaine technique de type 80/62 (HT max 3.00 m) - laine minérale.....	17
6-4-1-3 CLOISONS SÉPARATIVES.....	18
6-4-1-3 1 Cloisons à ossature métallique de type SAD 160 - isolant laine minérale	18
6-4-1-3 2 Prolongement des murs de refends.....	19
6-4-1-4 FAUX-PLAFONDS EN PLAQUES DE PLÂTRE PROTECTION AU FEU	19
6-4-1-4 1 Faux-plafond CF 1/2 h en plaques de plâtre - droit.....	19
6-4-1-4 2 Faux-plafond CF 1/2 h en plaques de plâtre - rampant.....	20
6-4-1-5 ISOLATIONS ET MEMBRANE PARE-VAPEUR FAUX-PLAFONDS	20
6-4-1-5 1 Membrane pare vapeur.....	20
6-4-1-5 2 Isolation soufflée en ouate de cellulose (Ep 240 mm / R = 6.10 (m².k) /W) - BAR-EN-101	21
6-4-1-5 3 Isolation soufflée en ouate de cellulose (Ep 300 mm / R = 8.00 (m².k) /W) - BAR-EN-101	21
6-4-1-5 4 Isolation par laine de verre pour plancher bois.....	21
6-4-1-6 HABILLAGES.....	22
6-4-1-6 1 Jouées des fenêtres de toit.....	22
6-4-1-6 2 Soffite	22
6-4-1-6 3 Encoffrement des poutres et poteaux métalliques	23
6-4-1-6 4 Habillage en panneau medium à peindre	23
6-4-1-7 DIVERS.....	23
6-4-1-7 1 Pose des coffrets armement	24
6-4-1-7 2 Pose des grilles de transfert acoustique	24
6-4-2 MENUISERIES INTERIEURES	24
6-4-2-1 BLOCS-PORTES PALIÈRES	24
6-4-2-1 1 Blocs-portes palières intérieures en stratifié - 0.90 x 2.10 m HT	24
6-4-2-2 BLOCS-PORTES DE COMMUNICATION DES LOGEMENTS	25

6-4-2-2 1 Bloc-porte de communication à 1 vantail - isoplane - 0.80 x 2.10 m HT	25
6-4-2-2 2 Bloc-porte isoplane à 1 vantail - 43 dB	26
6-4-2-3 BLOCS-PORTES A ÂME PLEINE COUPE-FEU 1/2 HEURE.....	26
6-4-2-3 1 Bloc-porte CF 1/2 heure à 1 vantail	26
6-4-2-4 PLACARDS	27
6-4-2-4 1 Façade de placard battante	27
6-4-2-4 2 Aménagement intérieur de placard supérieur à 1 m	28
6-4-2-5 ESCALIERS.....	28
6-4-2-5 1 Révision escalier en bois	28
6-4-2-6 STORES INTÉRIEURS	28
6-4-2-6 1 Stores intérieurs d'occultation - manœuvre manuelle par chaînette	28
6-4-2-7 TRAPPE DE VISITE	29
6-4-2-7 1 Trappe de visite de gaine technique PF 1/2 heure de 0.40 x0.40 mm	29
6-4-2-7 2 Trappe de visite de GTL	29
6-4-2-7 3 Trappe d'accès aux combles perdus	30
6-4-2-7 4 Trappe de visite dans soffite	30
6-4-2-8 MOBILIERS	31
6-4-2-8 1 Cuisine aménagée	31
6-4-2-8 2 Miroirs	32
6-4-2-9 ELEMENTS PERIPHERIQUES.....	32
6-4-2-9 1 Plinthes médium	32
6-4-3 PSE : ISOLATION GARAGE.....	32
6-4-3 1 Doublage thermo-acoustique (laine de roche) sur ossature métallique (120+13 mm).....	32
6-4-3 2 Faux-plafond en plaques de plâtre - droit	33
6-4-3 3 Isolation par laine de verre (Ep 280 mm / R = 8.00 (m².k) /W) - BAR-EN-101	34

6-1 GÉNÉRALITÉS

6-1 1 DESCRIPTION SOMMAIRE DE L'OPÉRATION

Le présent document a pour but de faire connaître le programme général de construction et le mode de bâtir. Il forme un tout et devra être connu dans son ensemble par l'entrepreneur et chaque corps d'état.

Le présent Cahier des Clauses Techniques Particulières a pour objet de décrire et définir les travaux nécessaires pour la parfaite réalisation des ouvrages dues par le titulaire du présent marché, concernant le projet **"Réhabilitation du bâtiment et Aménagement d'un Garage, CASERNE BATTESTI à ROUEN"**.

Le site de réhabilitation est situé :

Gendarmerie Nationale - Caserne Battesti
15 rue Auguste Ridet
76000 ROUEN

Les travaux seront réalisés pour le compte du Maître d'ouvrage **"Bureau de l'Immobilier et du Logement - Région de Gendarmerie de Normandie"** sous la direction de la MOE représentée par l'**agence d'Architecture A970** et du **Bureau d'études ECHOS**

6-1 2 PERFORMANCES ÉNERGÉTIQUES DU PROJET

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la Réglementation Thermique élément par élément, avec l'**objectif de l'obtention d'une étiquette énergétique B en DPE méthode 3CL 2021, selon audit énergétique et préconisations thermiques au stade du dossier de consultation.**

L'ensemble du projet est étudié et conçu suivant cette réglementation qui est garante de résultats vis-à-vis des exigences et performances thermiques visées du projet.

Le projet répondra aux exigences et engagements des **Fiches CEE éligibles.**

Pour la partie Logements :

Un objectif de perméabilité à l'air de l'enveloppe de $Q_{4Pa_surf} \leq 1,20 \text{ m}^3/\text{h}/\text{m}^2$ de parois déperditives hors plancher bas.

Un objectif d'étanchéité à l'air des réseaux aérauliques de classe A.

6-2 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIÈRES MENUISERIES INTERIEURES

6-2 1 EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES

Les travaux de Menuiseries intérieures seront soumis à l'ensemble des lois, codes, règles et normes en vigueur à la date d'exécution des travaux.

L'entreprise présentera toutes références sur le procédé qu'il propose de mettre en œuvre et les assurances correspondantes. Le procédé aura obligatoirement l'agrément du Bureau de Contrôle.

Les matériaux n'entrant pas dans le cadre des prescriptions des normes en vigueur devront faire l'objet d'un avis technique ou procédé équivalent réalisé par un organisme agréé.

6-2 2 CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les travaux de menuiserie en bois comprennent :

- Les études, les dessins d'exécution et de détail des ouvrages,
- La fourniture des bois, produits dérivés du bois (contreplaqués, panneaux de particules, panneaux de fibres, etc.), produits et articles métalliques ou en matériaux de synthèse, etc. entrant dans la composition des menuiseries, dans les qualités minimales définies au D.T.U. N° 36.1, et compte tenu des chutes et déchets de fabrication,
- Les traitements insecticides et fongicides des bois,
- La fabrication en atelier ou éventuellement la fourniture, le transport à pied d'œuvre, le stockage, la pose et la fixation des menuiseries, ainsi que tous les ouvrages de protection pendant la durée des travaux,
- La fourniture des huisseries, bâtis métalliques et encadrements de baies à incorporer dans les murs banchés ; l'indication des réservations des trous de scellement ;
- L'indication de l'emplacement des douilles à mettre en place dans les murs banchés ou les ouvrages préfabriqués en béton pour la fixation des menuiseries ;
- La fourniture et la mise en place des joints d'étanchéité ;
- La fourniture des champlats d'habillage ;
- Les mises en jeu et réglages des menuiseries compris détalonnage suivant prescription des lots fluides ;
- L'ajustage sur place des menuiseries comprenant notamment les arasements, dérasements, traînées, entailles ou coupes nécessaires, notamment en raison de la présence de tuyauteries ;
- Pendant toute la durée du chantier, l'Entrepreneur du présent lot protégera ses ouvrages par tout moyen à sa convenance, et signalera au Maître d'œuvre, toutes dégradations ou salissures occasionnées par d'autres Corps d'état.
- L'enlèvement des protections provisoires à l'issue des travaux ;
- La fourniture et la pose des quincailleries conformément aux prescriptions minimales du chapitre 6 du D.T.U. N° 36.1 ;
- La fourniture et la mise en place de la vitrerie conformément aux spécifications du D.T.U. N° 39.
- Ouvrages apparents : lambris, habillages, revêtements stratifiés, etc. Les ouvrages apparents seront toujours fixés d'une manière invisible par vissages intérieurs, agrafages ou clipsage. Les modes de fixation seront toujours soumis à l'approbation du Maître d'œuvre, avant exécution.
- Les éléments en acier, pattes à scellement, aiguilles, paumelles, gâches, etc. seront protégés avant pose par une couche de peinture de traitement anti-corrosion au minium de plomb, ainsi que les entailles recevant les ferrages.

Avant toute exécution d'ouvrages, l'Entrepreneur devra contrôler sur place, les implantations et aplombs des ouvrages sur lesquels il doit prendre appui.

L'Entrepreneur du présent lot devra réaliser ses travaux en coordination avec les entreprises des autres Corps d'état et en particulier : GROS-OEUVRE, CLOISONS / DOUBLAGES / PLAFONDS / ISOLATIONS et des CORPS D'ETAT FLUIDES.

Le corps d'état GROS-OEUVRE fournira en temps voulu, en même temps que les plans de réservation, les éléments à mettre en place.

6-2 3 PAREMENTS DE FINITION

Menuiseries livrées prépeintes :

Les menuiseries livrées prépeintes seront revêtues sur les faces et rives d'un enduit d'apprêt spécial appliqué en usine ne nécessitant plus que l'application de deux couches de peinture de finition par le peintre.

Menuiseries livrées avec protection définitive :

Les menuiseries constituées de produits finis livrés avec protection définitive seront protégées sur tout leur développement par des bandes adhésives ou vernis pelables qui seront déposés après ravalement et peinture intérieure.

6-2 4 IMPRESSION DES OUVRAGES

Effectuée sur chantier par l'Entrepreneur du lot PEINTURES, et après réception des ouvrages par le Maître d'œuvre, sauf en cas de portes prépeintes, peintes, ou stratifiées, mentionnées dans la description des ouvrages.

6-2 5 VENTILATION

En raison d'équipement des locaux en ventilation mécanique ou naturelle, les portes intérieures seront détalonnées en fonction des demandes du lot PLOMBERIE / CHAUFFAGE / VENTILATION.

Ajustage des portes :

Les portes seront correctement ajustées dans les feuillures et au sol conformément au DTU 36.1 et compte tenu des prescriptions particulières suivantes :

- Certaines portes seront détalonnées de 2 cm pour la ventilation (ces portes seront repérées selon les indications de l'Entreprise du lot PLOMBERIE / CHAUFFAGE / VENTILATION.
- Dans les autres cas, les portes seront ajustées à 5 mm du sol (maximum 7 mm).

6-2 6 PROVENANCE, CLASSEMENT ET TRAITEMENT DES BOIS

Tous les bois utilisés proviendront de forêts cultivées et certifiées bénéficiant des labels PEFC (Pan European Forest Certification) et FSC (Forest Stewardship Council).

En cas de traitement des bois, ceux-ci sont certifiés CTB-P+ ou CTB-B+.

La durabilité naturelle ou conférée du bois (établie dans les normes NF EN 350-2 et NF EN 351-1) doit être adaptée à la classe d'emploi déterminée dans la norme NF EN 335).

En cas de traitement, ce dernier doit être réalisé par un produit biocide conforme à la directive 98/8/CE ou être un traitement n'utilisant pas de substance active (avec procédure ATec ou ATEx).

6-2 7 PANNEAUX BOIS

Les panneaux de contreplaqué devront être de classe A selon la norme NF EN 1084.

Les panneaux de fibres devront être de classe E1 selon la norme NF EN 13986 et devront être testés selon la norme NF EN 120 définissant la teneur en formaldéhydes libres dans le panneau.

En cas de traitements de finition, ceux-ci devront respecter le décret N°2006-623 du 29 mai 2006.

6-2 8 HUISSERIES

Huisseries dans ouvrages en murs banchés :

Les huisseries pour murs banchés seront fournies et livrées par l'Entrepreneur du présent lot, à l'Entrepreneur du lot GROS-OEUVRE qui les mettra en place au moment du coulage.

Il sera également fourni par l'Entrepreneur du présent lot des mannequins ou étrépillons métalliques récupérables, assurant la rigidité et l'équerrage des huisseries au moment du coulage.

Les huisseries seront implantées en fonction du trait de niveau tracé par le lot GROS-OEUVRE.

Huisseries ou bâtis dans murs maçonnés :

Les huisseries ou bâtis seront implantés par l'Entrepreneur du présent lot en fonction du trait de niveau tracé par le lot GROS-OEUVRE et des tracés de cloisons matérialisés au sol.

Le présent lot comprend la mise en place des huisseries ou bâtis avec leurs pattes à scellement, pattes à visser, ainsi que le réglage, le calage et la fixation provisoire, et conserve l'entière responsabilité de l'implantation et du réglage de ses ouvrages.

Le présent lot comprend également les adaptations des huisseries ou des bâtis dans les baies. (Rabotage d'une lèvre ou des deux lèvres de feuillure, etc..).

Les scellements des pattes de fixation et les calfeutrements autour des huisseries ou bâtis sont à la charge du lot GROS-OEUVRE.

Les pattes de fixation seront réparties dans la hauteur de l'huissérie, compris 2 pattes de fixation en traverse haute et 2 pattes de fixation en pieds d'huissérie.

Huisseries dans les cloisons légères :

Les huisseries seront implantées par l'Entrepreneur du présent lot en fonction du trait de niveau tracé par le lot CLOISONS - DOUBLAGES - PLAFONDS - ISOLATION et des tracés de cloisons matérialisés au sol.

Le présent lot comprend la mise en place des huisseries avec leurs pattes de fixation, ainsi que le réglage, le calage et la fixation provisoire, et conserve l'entière responsabilité de l'implantation et du réglage de ses ouvrages.

Les huisseries recouvriront la totalité de l'épaisseur des cloisons. Elles seront du type à feuillures, façonnées dans la masse. Les huisseries avec champlat d'habillage rapportés seront refusées.

Les pattes de fixation seront réparties dans la hauteur de l'huissérie, compris 2 pattes de fixation en traverse haute et 2 pattes de fixation en pieds d'huissérie.

Les fixations, dans les cloisons légères, des pattes de fixation et les calfeutrements autour des huisseries sont à la charge du lot CLOISONS / DOUBLAGES / PLAFONDS PLATRE / ISOLATIONS.

6-2 9 VÉRIFICATIONS ET MISE EN FONCTIONNEMENT

L'Entreprise du présent lot aura à sa charge, après passage des autres corps d'état, et en particulier du Peintre, la vérification et la mise en bon fonctionnement de tous les ouvrages qu'elle a fournis, mise en jeux, graissages, nettoyages, etc., et ce, également pendant la période de garantie.

6-2 10 ORGANIGRAMME

L'Entrepreneur du présent lot est désigné pour mettre en place l'Organigramme de l'ensemble des clés des serrures de sûreté, de ses ouvrages et des ouvrages de tous les Corps d'état concernés par les serrures de sûreté.

Les prestations comprennent :

- L'organigramme sera composé d'une combinaison « Passe provisoire » de chantier pour les halls d'entrée,

les logements et les locaux de services.

- L'organigramme sera composé d'une combinaison « Passe » pour les locaux de services et d'une combinaison pour les Services de police.
- La récupération des clés auprès des autres Corps d'état, la fermeture des locaux et la conservation des clés, AVANT l'exécution des travaux de Peinture.
- La récupération des clés auprès du lot PEINTURE, la fermeture des locaux et la conservation des clés, APRES l'exécution des revêtements de sols souples.
- La récupération définitive des clés, la fermeture des locaux, la conservation des clés et la mise à disposition au Maître de l'Ouvrage et au Maître d'œuvre.

6-3 PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIÈRES CLOISONS - DOUBLAGES - ISOLATION

6-3 1 EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES

Les travaux de Cloisons - Doublages - Plafonds - Isolation seront soumis à l'ensemble des lois, codes, règles et normes en vigueur à la date d'exécution des travaux.

L'entreprise présentera toutes références sur le procédé qu'il propose de mettre en œuvre et les assurances correspondantes. Le procédé aura obligatoirement l'agrément du Bureau de Contrôle.

Les matériaux n'entrant pas dans le cadre des prescriptions des normes en vigueur devront faire l'objet d'un avis technique ou procédé équivalent réalisé par un organisme agréé.

6-3 2 CONSISTANCE DES TRAVAUX DE CARREAUX PLATRE

Les travaux comprennent, sauf spécifications contraires dans les mêmes documents :

- L'implantation et le traçage de la cloison ;
- La fourniture et la pose des carreaux de plâtre, y compris toutes façons et fournitures diverses : plâtre, colle, eau, électricité, bandes résilientes inférieures à 20 mm, joints souples, calicots, etc. nécessaires à cette pose,
- Dans le cas des structures particulièrement déformables, la fourniture et la pose de mousse expansée ou la réalisation d'un montage adapté,
- Dans le cas des pièces humides (CPT 4.322), la fourniture et la pose de carreaux hydrofugés ou de profils plastiques,
- La pose des pattes de scellement,
- Les piquages et nettoyages, le cas échéant (nécessaires), de la surface du gros œuvre ou des enduits déjà exécutés au raccord avec la cloison,
- La fourniture, la pose, la dépose et l'enlèvement du matériel d'exécution,
- Le nettoyage de toutes projections sur les parois, plafonds et sols, etc. et l'enlèvement de tous déchets et gravois résultant de ces travaux.

Ces travaux ne comprennent donc pas, sauf dispositions contraires des documents particuliers du marché, les travaux suivants :

- La fourniture des pattes à scellement destinées à la liaison avec les huisseries, poteaux et bâtis dormants de fenêtre,
- La fourniture et la pose :
 - du calfeutrement éventuel au mastic du joint en cueillie, au droit des revêtements céramiques collés, dans le cas de disposition - de bande résiliente à cet endroit,
 - de socles en mortier ou maçonnerie, le cas échéant nécessaires en salle d'eau,
 - de l'isolant et du pare-vapeur, le cas échéant prévus en doublage de mur,
 - des dispositifs de protection des sangles à l'exclusion des dispositifs rapportés en saillie,
 - es travaux d'encastrement et scellement dans la cloison,
- la fourniture et les mises en place, réglage et scellement au gros œuvre des raidisseurs ou des renforts, huisseries et autres bâtis dormants, dispositifs de protection d'angle rapportés en saillie,
- La fourniture et la pose des baguettes et couvre-joints,
- La préparation de surface avant mise en peinture,

6-3 3 CONSISTANCE DES TRAVAUX DE PAREMENT PLATRE

Les travaux en plaques de parement en plâtre (ouvrages horizontaux et verticaux) comprennent :

- L'implantation et/ou le traçage du développé des ouvrages en plaques,
- La fourniture et la pose des plaques de parement en plâtre y compris fournitures diverses : matériaux d'ossature (bois, fourrures, montants...), dispositifs de suspension (pour les plafonds), dispositifs d'appui intermédiaire (pour les habillages), matériaux de fixations (clous, vis, adhésifs), matériaux de traitement des joints (bandes et enduits), dispositifs de protection des angles saillants verticaux (bandes spéciales, baguettes d'angles), dispositifs de protection en pied pour les cloisons, etc., nécessaires à cette pose,
- La mise en place, réglage et scellement au gros œuvre des huisseries associée aux cloisons de distribution,
- La fourniture et les mises en place, réglage et fixation à la structure support des ossatures primaires le cas échéant nécessaires (pour les plafonds),
- La fourniture et la pose de l'isolant et du pare-vapeur le cas échéant prévus, des renforts de fixation éventuellement prévus (traverse supplémentaire, platine...) ou renfort d'ossature (huisserie dans le cas de porte lourde...),
- La fourniture et la pose des couvre-joints, corniches et traitement des joints entre ouvrages en plaques et ouvrages de nature différente,
- La réalisation d'un joint acrylique autour des menuiseries extérieures,
- La fourniture et la pose des bandes résilientes, des joints spéciaux, relatifs à l'ouvrage en plaques de parement en plâtre,
- Les travaux d'incorporations des gaines électriques dans les cloisons et doublages laissées en attente par l'Électricien. L'Entreprise doit la sortie de la filerie à la scie cloche ainsi que les descentes de gaines dans les faux plafonds,
- Le dépoussiérage de la surface du gros œuvre au raccord avec les ouvrages en plaques,
- La fourniture, la pose, la dépose et l'enlèvement du matériel d'exécution,
- Le nettoyage et l'enlèvement de tous déchets et gravois résultant de ces travaux.

Ne font pas partie des travaux :

- La fourniture des huisseries associées et autres bâtis dormants,
- La mise en place, réglage et scellement des bâtis dormants associés aux doublages,
- La préparation de surface avant mise en œuvre des finitions (peinture, papiers peints...),
- L'exécution des joints étanches (au droit des appareils sanitaires ou ménagers...),
- L'étanchéité des traversées de cloisons,
- La mise en œuvre des systèmes de protection à l'eau sous carrelage.

6-3 4 EXÉCUTION DES OUVRAGES

Avant toute exécution d'ouvrages, l'Entrepreneur devra contrôler, sur place, les implantations et aplombs des ouvrages sur lesquels il doit prendre appui.

L'Entrepreneur du présent lot devra réaliser ses travaux en coordination avec les entreprises des autres Corps d'état, et en particulier : ELECTRICITE, PLOMBERIE, VENTILATION.

6-3 5 PROTECTION DES BOIS

Tous les bois recevront en totalité un traitement fongicide et insecticide, homologué A.F.P.B. - Bois Plus, et en particulier pour **les Réglementations Régionales liées aux risques de Termites avec Garantie de 10 ans**, traitement effectué dans une station agréée. L'Entrepreneur fournira, avant la réception, une attestation (suivant norme NF B 50-102 et NF B 50-100) spécifiant la qualité « durabilité » du bois en classe 1, 2, 3 ou 4, concernant les classes de risques biologiques d'emploi du bois.

La classe de risque biologique devra correspondre aux emplois auxquels sont destinés les bois, l'Entrepreneur

Classe	SITUATION DE SERVICE	Risques biologiques /...	Pénétration minimale du Produit
1	Bois toujours sec - humidité inférieure à 18 %	Insectes	2 mm
2	Bois sec dont la surface est humidifiée temporairement Humidité inférieure à 18%	Insectes basidiomycètes en surface	2 mm
3	Bois soumis à alternances Humidité - Sécheresse	Pourriture insectes	Sur toute la zone humidifiable
4	Bois dont l'humidité est toujours supérieure à 20 % en tout ou partie de son volume	Pourriture insectes	Sur toute la zone non durable naturellement

sera responsable de la classe choisie, suivant normes NF B50.100 et suivant l'accord du Bureau de contrôle.

6-3 6 HUISSERIES DANS LES CLOISONS LÉGERES

Les huisseries pour cloisons légères seront fournies et livrées par l'Entrepreneur du lot MENUISERIES INTERIEURES.

Les huisseries seront implantées par l'Entrepreneur du présent lot en fonction du trait de niveau tracé par le lot GROS-OEUVRE et des tracés de cloisons matérialisés au sol.

La mise en place des huisseries avec leurs pattes de fixation, ainsi que le réglage et le calage est due par l'Entrepreneur du présent lot.

Les pattes de fixation seront réparties dans la hauteur de l'huisserie, compris 2 pattes de fixation en traverse haute et 2 pattes de fixation en pieds d'huisserie.

Les fixations, dans les cloisons légères, des pattes de fixation et les calfeutrements autour des huisseries sont à la charge de l'Entrepreneur du présent lot.

6-3 7 ÉTANCHÉITÉ ET PROTECTION POUR PIÈCES HUMIDES

Les panneaux seront posés dans un profil plastique en forme de U, avec interposition d'un joint d'étanchéité du type BOSTIK ou équivalent. Le bord supérieur du profil plastique devra dépasser de 2 cm le niveau du sol fini.

6-3 8 SUJÉTIONS COMPLÉMENTAIRES DOUBLAGES ET CLOISONS

Cloisons

- Les cloisons séparatives comprennent obligatoirement au pourtour des menuiseries intérieures à incorporer, un profilé d'ossature permettant la fixation des dormants.
- Le type de cloisons proposé doit permettre le passage dissimulé de l'alimentation électrique.
- Les parements sont du type à peindre avec finition comparable à un enduit plâtre lisse, notamment en ce qui concerne la planéité entre plaques. Les joints entre plaques sont exécutés avec soin et poncés pour l'obtention d'une surface continue. Les cueillies à la rencontre des murs et des plafonds doivent être rectilignes.
- Sur les surfaces devant recevoir un revêtement céramique collé, traitement des joints sur une largeur de 0m20 avec un enduit spécial préconisé par le Fabricant.
- La solidarisation avec les huisseries sera particulièrement étudiée et tous les systèmes de fixations complémentaires, autres que les pattes à scellement devront être prévus.
 - Joints en L ou en T, conformes aux prescriptions du Fabricant.
 - Renforts intérieurs au droit des appareils sanitaires et chauffage, ainsi que pour supports de charges lourdes prévues aux lots techniques.

Doublages

- Une lame d'air continue est ménagée entre l'isolant et la cloison de doublage.

- La cloison ne doit pas être liée au mur à doubler et il convient d'éviter qu'au moment de la pose, une liaison ou un contact avec l'isolant ne se trouve réalisé accidentellement.
- Le raccord de la cloison avec le sol est exécuté.
- L'isolant mis en place doit être compatible avec cette disposition.
- Calfeutrement sur doublages :
 - Calfeutrement par mousse de polyuréthane, afin d'éviter les circulations d'air derrière les doublages.
 - Ce calfeutrement sera également réalisé au droit des coffres de volets roulants.

6-3 9 TRAITEMENT DES JOINTS ET RACCORDS DIVERS

Travaux préparatoires :

Avant traitement des joints proprement dits, il doit être procédé au garnissage entre plaques accidentellement non jointives et aux rebouchages divers à l'aide de produits adaptés (par ex. adhésif à base de plâtre, tel que liant-colle...).

Jointes courantes entre plaques à bords amincis

La dissimulation des joints est exécutée suivant les opérations ci-après :

- collage et serrage de la bande à l'aide de l'enduit correspondant,
- remplissage de l'aminci à l'aide du même produit arasé au niveau du parement des plaques,
- lissage du joint par une ou deux couches successives d'enduit.

Angles rentrants :

Les mêmes opérations que ci-dessus sont effectuées en pliant au préalable la bande.

Angles saillants :

Les mêmes opérations sont effectuées en utilisant une bande ordinaire. Dans le cas d'angles saillants verticaux, il doit être utilisée une bande spéciale armée, renforcée par deux bandes flexibles métalliques. Cette armature métallique doit être disposée côté plaques. Le recouvrement de la bande peut toutefois être exécuté en deux temps, d'un côté de l'angle, puis de l'autre.

On peut également remplacer la bande armée par une cornière métallique (acier galvanisé).

Bords non revêtus (abouts de plaques, coupes...)

Le joint est traité suivant le même principe que décrit à l'article 1.4.2.1 du DTU 25.41 en élargissant l'application des couches successives d'enduits.

Intersection des joints

Les bandes de renfort ne doivent pas être superposées : à cet effet, la bande qui renforce le joint sur bords coupés doit être interrompue.

Jointes entre plaques et éléments de nature différente (béton, plâtre d'enduit...)

Le support doit être sec et débarrassé de toute pulvérulence ou produit insuffisamment adhérent.

Le joint est traité comme indiqué ci-dessus.

Les corniches sont collées à l'aide de l'enduit à joint. Pendant le séchage, le maintien en place est assuré par calage à la partie inférieure à l'aide de clous disposés tous les 1,00 m environ.

Ragréages localisés :

La dissimulation des têtes de pointes ou de vis ainsi que le ragréage de blessures légères du parement sont exécutés en deux passes successives de l'enduit utilisé pour les joints avec séchage entre les deux passes.

6-3 10 DÉDUCTION CEE

L'offre devra inclure la déduction des subventions CEE directement reversées à l'entreprise générale.

Les fiches CEE demandées sont listées dans le chapitre "**DÉDUCTION CEE**" du **CCTP 00** ainsi que dans le **CCAP**.

Pour le CE MENUISERIES INTERIEURES - CLOISONS - DOUBLAGES - ISOLATION - FAUX-PLAFONDS, les fiches CEE

demandées et leurs montants sont :

BAR EN 101 : 153 MWhc

BAR EN 102 : 464 MWhc

Soit un total estimé pour le présent CE 05 de : **617 MWhc à 7,50€, i.e. 4 627,50 € TTC** déductibles du montant de travaux TTC.

6-4 DESCRIPTION DES OUVRAGES

L'Entreprise Générale est responsable de la parfaite coordination et exécution des raccordements entre les différents ouvrages. A ce titre elle veillera à ce que l'ensemble des intervenants prenne en compte toutes les sujétions de mise en œuvre, d'adaptation, de découpes et fixations pour assurer la parfaite jonction entre les ouvrages de structure et les éléments de second œuvre. Les intervenants devront réaliser toutes les finitions nécessaires (profilés, cornières, mastics de rebouchage) pour garantir la continuité des parements."

Les travaux de cloisons, doublages, isolation et menuiseries intérieures ne pourront être entrepris qu'après validation de la planéité et des niveaux des dalles réalisées par le lot Gros Œuvre ainsi qu'après vérification du passage et de la mise en place des réseaux des lots techniques concernés. La coordination de cette interface, la planification des interventions et la levée des éventuelles réserves relèvent de la responsabilité de l'Entreprise Générale, qui devra s'assurer que toutes les conditions préalables à l'exécution des ouvrages sont réunies avant leur démarrage

Clause sur les finitions :

Sont compris dans le présent lot toutes les sujétions de mise en œuvre, adaptations, découpes, fixations et colmatages adaptés, avec profils de finition type cornière, couvre-joint ou équivalent pour assurer une jonction parfaite entre les éléments neufs (cloisons, doublages) et les ouvrages existants conservés."

Clause sur les joints de raccordement :

Compris joints acryliques souples et soignés de raccordement entre les matériaux (cloisons/plinthes, cloisons/murs, doublages/planchers) pour assurer la continuité de l'étanchéité à l'air et la qualité des finitions."

Clause de coordination (Réception de support) :

Avant tout début de cloisonnement, l'entrepreneur doit vérifier la conformité des supports. Il est tenu de signaler par écrit au Maître d'Œuvre toute anomalie ou défaut de planéité qui empêcherait une pose conforme aux DTU. À défaut, le support sera réputé accepter et les travaux de reprise seront à sa charge."

6-4-1 CLOISONS - DOUBLAGES - ISOLATION - FAUX-PLAFONDS

6-4-1-1 DOUBLAGES D'ISOLATION THERMIQUES

6-4-1-1 1 Doublage thermo-acoustique (laine de roche) sur ossature métallique (120+13 mm) - BAR-EN-102

Fourniture et mise en œuvre d'une cloison de doublage sur ossature métallique, constituée de la manière suivante :

- Les ossatures métalliques seront constituées de rails et de fourrure de type STIL F530 adapté à la hauteur de mise en œuvre,
 - Les montants seront doublés dos à dos ou simple suivant la hauteur de mise en œuvre, et auront un entraxe adapté à la localisation,
 - Appui, rallonge si besoin et pastille,
 - Une isolation thermique dans le vide entre le parement plâtre et mur par panneau d'isolant en laine de roche d'une épaisseur de 120 mm de type ROCKWOOL ou équivalent,
 - Un écran pare-vapeur de type VARIO XTRA ou équivalent. Système d'étanchéité à l'air sous l'avis technique en cours de validité
 - Parement constitué de 1 plaque de plâtre BA 13, vissée sur l'ossature métallique par des vis adéquats.
- L'étanchéité périphérique des doublages sera assurée par interposition d'un ruban mousse à cellules fermées

et par la mise en place d'un joint au mastic sous la dernière plaque de chaque parement.
Les joints entre les panneaux et en cueillies seront traités par bandes spéciales enduites à 2 couches et poncées.
Le traitement des angles saillants sera réalisé par bandes spéciales armées enduites.
Y compris retour de plaque de plâtre au droit des tableaux et des voussures.
Le système de doublage sera sous avis technique en cours de validité.

Compris plus-value pour plaques hydrofuges.

Compris renforcement au droit des appareils lourds.

Caractéristiques techniques minimales :

- Épaisseur du complexe : 120 + 13 mm
- Résistance thermique : $R = 3.75 \text{ (m}^2 \cdot \text{°K) /W}$
- Réaction au feu : A2-s1, do ou M0

Localisation :

Pour les murs en contact avec les parois froides, suivant plans Architecte et Étude thermique

6-4-1-1 2 Habillage des murs de refends - Remise en état

Les travaux comprennent la remise en état des murs de refend existants, afin d'obtenir des surfaces planes et régulières, conformes aux règles de l'art.

Selon l'état des parois :

- Pose d'une contre-cloison légère sur ossature métallique pour les murs présentant des irrégularités importantes,
- Application d'un enduit mince sur support béton pour les murs sains ou peu irréguliers, permettant de lisser les surfaces.

Les supports seront préparés : nettoyage, rebouchage des fissures et traitement des zones détériorées.
Les contre-cloisons et enduits seront réalisés conformément aux DTU et règles de l'art, avec fixation et adhérence garanties.

Les angles, appuis et jonctions seront soigneusement traités pour garantir des finitions propres et durables.
Les matériaux utilisés seront adaptés aux supports existants et certifiés pour une mise en œuvre en bâtiment.

Les surfaces habillées seront prêtes à recevoir la peinture, la finition étant à la charge du corps d'état PEINTURES
- REVÊTEMENTS MURAUX

Les murs habillés seront laissés plans, stables et conformes aux normes et réglementations en vigueur.

Localisation :

Pour les murs existants conservés non doublés, suivant plans Architecte

6-4-1-2 CLOISONS LÉGÈRES

6-4-1-2 1 Cloisons de type 72/48 - Isolant laine minérale

Fourniture et mise en œuvre d'une cloison de distribution à ossature métallique, d'une épaisseur totale de 72 mm, constituées de manière suivante :

- Les ossatures métalliques constituées de montants STIL M 48 et de rails STIL R 48,
- Les montants seront posés avec un entraxe montant simple de 0.40 ou 0.60 m, suivant hauteur,
- Un renforcement acoustique par matelas d'isolant en laine minérale d'une épaisseur de 45 mm,
- Parement simple constitué d'une plaque de parement extérieur de type BA 13 ou équivalent et une plaque de

parement intérieur de type BA 13 ou équivalent. Les parements seront vissés sur l'ossature par des vis adéquats,
- Pose des huisseries à l'avancement.

Les joints entre les panneaux et en cueillies seront traités par bande spéciales enduites à 2 couches et poncées.
Le traitement des angles saillants sera réalisé par bandes spéciales armées enduites.

La cloison devra justifier d'un procès-verbal donné dans les caractéristiques techniques minimales ci-dessous,
de résistance au feu avec boîtier électrique non protégés et joints horizontaux non protégés.

Le complexe de cloison de distribution devra être sous Avis Techniques en cours de validité.

Compris plus-value pour plaques hydrofuges.

Compris renforcement au droit des appareils lourds.

Caractéristiques techniques minimales :

- Indice d'affaiblissement Ra (dB) : 37
- Réaction au feu : EI 30
- Résistance aux chocs : 60 J
- Réaction au feu : A2-s1, do ou M0

Nota 1 : les cloisons seront mises en œuvre toute hauteur du nu du plancher bas jusqu'en sous face de couverture ou de plancher haut.

Nota 2 : Toutes les jonctions entre cloisons et murs, ainsi qu'entre cloisons et planchers, devront être soigneusement traitées à l'aide d'un mastic acrylique adapté, afin d'assurer la continuité de l'isolation et de garantir l'étanchéité à l'air de l'ouvrage.

Localisation :

Pour les cloisons de distribution des logements, hors cloisons type 98/48, suivant plans Architecte

6-4-1-2 2 Cloison de type 98/48 - Isolant laine minérale

Fourniture et mise en œuvre d'une cloison de distribution à ossature métallique, d'une épaisseur totale de 98 mm, constituées de manière suivante :

- Les ossatures métalliques constituées de montants STIL M 48 et de rails STIL R 48,
- Les montants seront posés avec un entraxe montant simple de 0.40 ou 0.60 m, suivant hauteur,
- Un renforcement acoustique par matelas d'isolant en laine minérale d'une épaisseur de 45 mm,
- Parement double constitué de 2 plaques de parement extérieur de type BA 13 ou équivalent et de 2 plaques de parement intérieur de type BA 13 ou équivalent. Les parements seront vissés sur l'ossature par des vis adéquats,
- Pose des huisseries à l'avancement,

Les joints entre les panneaux et en cueillies seront traités par bande spéciales enduites à 2 couches et poncées.
Le traitement des angles saillants sera réalisé par bandes spéciales armées enduites.

La cloison devra justifier d'un procès-verbal donné dans les caractéristiques techniques minimales ci-dessous,
de résistance au feu avec boîtier électrique non protégés et joints horizontaux non protégés.

Le complexe de cloison de distribution devra être sous Avis Techniques en cours de validité.

Compris plus-value pour plaques hydrofuges.

Compris renforcement au droit des appareils lourds.

Caractéristiques techniques minimales :

- Indice d'affaiblissement Ra (dB) : 45
- Résistance au feu EI60
- Résistance aux chocs : 120 J
- Réaction au feu : A2-s1, do ou M0

Nota 1 : les cloisons seront mises en œuvre toute hauteur du nu du plancher bas jusqu'en sous face de couverture.

Nota 2 : Toutes les jonctions entre cloisons et murs, ainsi qu'entre cloisons et planchers, devront être soigneusement traitées à l'aide d'un mastic acrylique adapté, afin d'assurer la continuité de l'isolation et de garantir l'étanchéité à l'air de l'ouvrage.

Localisation :

Pour les cloisons de distribution des locaux suivant :

- WC et Buanderie au RDC et R+1

6-4-1-2 3 Cloisons de gaine GTL de type 87/48 - laine minérale

Fourniture et mise en œuvre d'une cloison de distribution à ossature métallique, de toute hauteur entre sol et plancher haut, d'une épaisseur totale de 87 mm, constituées de manière suivante :

- Les ossatures métalliques seront constituées de rails et de montants de type STIL ML 48-50,
 - Les montants seront doublés dos à dos ou simple suivant la hauteur de mise en œuvre, et auront un entraxe adapté à la localisation,
 - Un renforcement acoustique en rouleaux de laine de verre, d'une épaisseur d'isolant de 45 mm,
 - Parement constitué de 2 plaques BA 13 et 1 plaque BA 13 de part et d'autre de l'ossature de cloison. Les parements seront vissés sur l'ossature par des vis adéquats,
 - Une bande résiliente en mastic acoustique bénéficiant du label SNJF sera intercalée entre les rails des ossatures et le support (murs, sol et plafond). Un mastic bénéficiant d'un label SNJF sera également appliqué en pourtour des dernières plaques de plâtre,
 - Les joints entre les panneaux et en cueillies seront traités par bandes spéciales enduites à 2 couches et poncées,
 - Le traitement des angles saillants sera réalisé par bandes spéciales armées enduites,
- Le complexe de cloison devra être sous Avis Techniques en cours de validité.

Caractéristiques techniques minimales :

- Isolement acoustique : $R_w (C;Ctr) = 42 \text{ dB}$,
- Réaction au feu : EI 60,
- Réaction au feu : A2-s1, do ou M0

Nota 1 :

Les gaines techniques adossées à un mur doublé doivent buter contre le mur et en aucun cas sur le doublage.

Nota 2 :

La cloison GTL sera également posée sur la face avant pour l'intégration de la GTL encastrée, compris l'ensemble des découpes nécessaires demandées par le lot ELECTRICITE

Localisation :

Pour l'ensemble de gaine GTL des logements, suivant plans Architecte

6-4-1-2 4 Cloisons de gaine technique de type 80/62 (HT max 3.00 m) - laine minérale

Fourniture et mise en œuvre d'une cloison de gaine technique à ossature métallique de toute hauteur entre sol et plafond, d'une épaisseur totale de 80 mm, constituées de manière suivante :

- Les ossatures métalliques constituées de montants STIL M 48 et de rails STIL R 62,

- Les montants seront posés avec un entraxe suivant recommandation du fabricant,
- Un renforcement acoustique par matelas d'isolant en laine minérale d'une épaisseur de 45 mm,
- Parement simple constitué d'une plaque de parement extérieur de type BA 13 ou équivalent et une plaque de parement intérieur de type BA 18S ou équivalent. Les parements seront vissés sur l'ossature par des vis adéquats,

Une bande résiliente en mastic acoustique bénéficiant du label SNJF sera intercalée entre les rails des ossatures et le support (murs, sol et plafond). Un mastic bénéficiant d'un label SNJF sera également appliqué en pourtour des dernières plaques de plâtre.

Les joints entre les panneaux et en cueillies seront traités par bandes spéciales enduites à 2 couches et poncées. Le traitement des angles saillants sera réalisé par bandes spéciales armées enduites.

Le complexe de cloison devra être sous Avis Techniques en cours de validité.

Caractéristiques techniques minimales :

- Indice d'affaiblissement Ra (dB) : 43
- Résistance au feu : EI 60
- Réaction au feu : A2-s1, do ou M0

Nota 1 :

Les gaines techniques adossées à un mur doublé doivent buter contre le mur et en aucun cas sur le doublage.

Nota 2 :

Toutes les jonctions entre cloisons et murs, ainsi qu'entre cloisons et planchers, devront être soigneusement traitées à l'aide d'un mastic acrylique adapté, afin d'assurer la continuité de l'isolation et de garantir l'étanchéité à l'air de l'ouvrage.

Localisation :

Pour l'ensemble de gaines techniques des logements, suivant plans Architecte.

6-4-1-3 CLOISONS SÉPARATIVES

6-4-1-3 1 Cloisons à ossature métallique de type SAD 160 - isolant laine minérale

Fourniture et mise en œuvre d'une cloison séparative de type SAD 160 des Ets PLACO ou équivalent, constituées de manière suivante :

- Montants de type Stil M48 ou équivalent, entraxe suivant hauteur de la cloison et étude entreprise,
- Rails ou cornières de type Stil R 48 ou équivalent, doublés en ligne,
- Parement double constitué d'une plaque de parement extérieur de type BA 13 ou équivalent de part et d'autre de l'ossature de cloison et une plaque de parement intérieur de type BA 13. Les parements seront vissés sur l'ossature par des vis adéquats,
- Un renforcement acoustique à l'intérieur des cloisons par deux matelas de laine minérale de 45 mm d'épaisseur chacun,
- L'étanchéité à l'air entre le rail bas et le sol sera assurée par interposition d'un ruban mousse à cellules fermées,
- L'étanchéité au sol sera assurée par un joint au mastic acrylique sous la dernière plaque de chaque parement,
- Les joints entre les panneaux et en cueillies seront traités par bande spéciales enduites à 2 couches et poncées,
- Pose des huisseries à l'avancement.

Le traitement des angles saillants sera réalisé par bandes spéciales armées enduites.

Le complexe formant la cloison de distribution devra être sous Avis Techniques en cours de validité.

Compris plus-value pour plaques hydrofuges.

Compris renforcement au droit des appareils lourds.

Caractéristiques techniques minimales :

- Indice d'affaiblissement RA (dB) : 59
- Résistance au feu : EI 60
- Résistance aux chocs : 120 J
- Réaction au feu : A2-s1, do ou M0

Nota : les cloisons seront mises en œuvre toute hauteur du nu du plancher bas jusqu'en sous face du plancher haut.

Localisation :

Pour le bouchage des ouvertures au rez-de-chaussée assurant l'encloisonnement coupe-feu des escaliers d'accès aux caves, ainsi que pour les cloisons entre la cage d'escalier du sous-sol et les caves

6-4-1-3 2 Prolongement des murs de refends

Prolongement des murs de refends du logement en combles, depuis la tête des maçonneries existantes jusqu'à la sous-face du faux plafond en plaques de plâtre.

Réalisation en cloison légère avec parements en plaques de plâtre. Les ouvrages assureront la continuité des murs de refends.

Les prestations comprennent :

- La fourniture et la mise en œuvre du système complet de cloison ;
- Les raccordements aux ouvrages existants ;
- Le traitement des liaisons et des jonctions avec le faux plafond ;
- Les scellements, calfeutrements et rebouchages assurant la continuité coupe-feu ;
- Toutes sujétions d'affleurement des nus avec les ouvrages existants ;
- L'adaptation aux tolérances des ouvrages existants ;
- Toutes les sujétions nécessaires à une parfaite exécution.

Caractéristiques techniques minimales :

- Indice d'affaiblissement RA (dB) : ≥ 34 dB
- Résistance au feu : EI 60
- Résistance aux chocs : 120 J
- Réaction au feu : A2-s1, do ou M0

Localisation :

Pour les refends du logement en combles, suivant plans Architecte

6-4-1-4 FAUX-PLAFONDS EN PLAQUES DE PLÂTRE PROTECTION AU FEU

6-4-1-4 1 Faux-plafond CF 1/2 h en plaques de plâtre - droit

Fourniture et mise en œuvre d'un faux-plafond droit en plaque de plâtre non démontable, constitué de manière suivante :

- Suspentes Placo en acier galvanisé, fixées mécaniquement par chevilles sur la charpente d'entraxe entre 0.40 et 0.60 m suivant poids de l'isolant,
- Fourrure STIL PRF F 530,
- Entretoise STIL PRF F 530,
- Rail STIL F 530 en périphérie fixé mécaniquement contre le support mural,

- Isolant : suivant cas, cf. article(s) ci-après,
 - 1 Plaque de parement en plâtre Placoflam BA 15.
- Les joints seront traités entre les plaques ainsi qu'en cueillies par bandes spéciales enduites à 2 couches et poncés.
- Y compris toutes les prestations de mise en œuvre suivant prescriptions du Fabricant.
- Le complexe de faux plafond devra être sous Avis Technique en cours de validité.
- Mise en œuvre suivant fiche technique du Fabricant.

Caractéristique technique minimale :

- Résistance au feu : EI 30
- Réaction au feu : A2-s1, do ou M0

Localisation :

Pour l'ensemble des faux-plafonds droits des logements, suivant plans Architecte

6-4-1-4 2 Faux-plafond CF 1/2 h en plaques de plâtre - rampant

Fourniture et mise en œuvre d'un faux-plafond droit en plaque de plâtre non démontable, constitué de manière suivante :

- Suspentes Placo en acier galvanisé, fixées mécaniquement par chevilles sur la charpente d'entraxe entre 0.40 et 0.60 m suivant poids de l'isolant,
- Fourrure STIL PRF F 530,
- Entretoise STIL PRF F 530,
- Rail STIL F 530 en périphérie fixé mécaniquement contre le support mural,
- Isolant : suivant cas, cf. article(s) ci-après,
- 1 Plaque de parement en plâtre Placoflam BA 15.

Les joints seront traités entre les plaques ainsi qu'en cueillies par bandes spéciales enduites à 2 couches et poncés.

Y compris toutes les prestations de mise en œuvre suivant prescriptions du Fabricant.

Le complexe de faux plafond devra être sous Avis Technique en cours de validité.

Mise en œuvre suivant fiche technique du Fabricant.

Caractéristique technique minimale :

- Résistance au feu : REI 30
- Réaction au feu : A2-s1, do ou M0

Localisation :

Pour les faux plafonds en rampants dans les logements en combles et en sous-face des escaliers bois d'accès aux étages, pour enclouonnement coupe-feu, suivant plans Architecte

6-4-1-5 ISOLATIONS ET MEMBRANE PARE-VAPEUR FAUX-PLAFONDS

6-4-1-5 1 Membrane pare vapeur

Fourniture et mise en œuvre d'un écran pare-vapeur de type VARIO XTRA ou équivalent. Système d'étanchéité à l'air sous l'avis technique en cours de validité.

Y compris mise en œuvre des adhésifs spéciaux, pour assurer une parfaite étanchéité à l'air.

Mise en œuvre suivant fiche technique du Fabricant.

Caractéristiques techniques minimales :

- Résistance à la diffusion de vapeur d'eau (Sd) de 0.4 à 25 m ;

- Résistance à la déchirure au clou > 40 N ;

Localisation :

Pour les faux-plafonds droits et rampants des logements en combles, suivants plans Architecte

6-4-1-5 2 Isolation soufflée en ouate de cellulose (Ep 240 mm / R = 6.10 (m².k) /W) - BAR-EN-101

Fourniture et pose de l'isolant soufflé de ouate de cellulose à base de papiers de journaux broyés de type UNIVERCELL+ des Ets SOPREMA ou équivalent.

Mise en œuvre à l'aide d'une machine pneumatique.

La masse volumique doit être comprise entre 23 et 35 kg/m³

L'isolant devra être sous ACERMI en cours de validité

Mise en œuvre conformément aux préconisations du fabricant et **DTU 45.11**.

Caractéristiques techniques minimales :

- Épaisseur : 240 mm après tassement
- Résistance thermique : R = 6.10 (m².k) /W
- Classe d'émission de substances volatiles dans l'air : A

NOTA : En cas de spot encastrer prévoir un capot de protection.

Localisation :

Pour l'isolation des faux-plafonds en rampants du logement en combles, suivants plans Architecte

6-4-1-5 3 Isolation soufflée en ouate de cellulose (Ep 300 mm / R = 8.00 (m².k) /W) - BAR-EN-101

Fourniture et pose de l'isolant soufflé de ouate de cellulose à base de papiers de journaux broyés de type UNIVERCELL+ des Ets SOPREMA ou équivalent.

Mise en œuvre à l'aide d'une machine pneumatique.

La masse volumique doit être comprise entre 23 et 35 kg/m³

L'isolant devra être sous ACERMI en cours de validité

Mise en œuvre conformément aux préconisations du fabricant et **DTU 45.11**.

Caractéristiques techniques minimales :

- Épaisseur : 300 mm après tassement
- Résistance thermique : R = 8.00 (m².k) /W
- Classe d'émission de substances volatiles dans l'air : A

NOTA : En cas de spot encastrer prévoir un capot de protection.

Localisation :

Pour l'isolation des faux-plafonds droits du logement en combles, suivants plans Architecte

6-4-1-5 4 Isolation par laine de verre pour plancher bois

Fourniture et mise en œuvre d'une isolation acoustique des planchers bois, comprenant deux niveaux de traitement :

- Une isolation entre solives, constituée de panneaux ou rouleaux semi-rigides en laine de verre de type PAR Phonic d'ISOVER ou techniquement équivalent ;
- Une isolation complémentaire en sous-face continue des planchers, assurant la continuité de la performance acoustique

L'isolant sera mis en œuvre de manière continue, sans discontinuité, afin de limiter la transmission des bruits aériens entre niveaux.

L'ensemble des produits devra être sous certification ACERMI en cours de validité.

Caractéristiques techniques minimales :

Épaisseur : 100 mm ;

Résistance thermique : $R \geq 3.10 \text{ m}^2\cdot\text{K/W}$;

Réaction au feu : A1 ;

Épaisseur : 45 mm ;

Résistance thermique : $R \geq 1.10 \text{ m}^2\cdot\text{K/W}$;

Réaction au feu : A1 ;

Performances acoustiques adaptées à une mise en œuvre en plancher bois.

Compris toutes sujétions de découpe, d'ajustement et de maintien de l'isolant entre solives, ainsi que toutes les prestations nécessaires à la parfaite continuité de l'isolation.

Localisation :

Pour l'isolation en sous-face des planchers bois, suivant plans Architecte

6-4-1-6 HABILLAGES

6-4-1-6 1 Jouées des fenêtres de toit

Fourniture et mise en œuvre de l'habillage des jouées des fenêtres de toit en plaques de plâtre, comprenant :

- Ossature métallique en profils galvanisés fixés sur les supports existants (charpente et/ou plancher haut) ;
- Habillage en plaques de plâtre type BA13 vissées sur ossature ;
- Raccordement soigné avec les faux plafonds rampants adjacents ;
- Traitement des angles et jonctions par bandes armées ou cornières adaptées ;
- Toutes sujétions de coupes, ajustements et finitions nécessaires à un rendu continu et soigné

Caractéristique technique minimale :

- Réaction au feu : A2-s1, do ou M0

- Résistance au feu : EI 30

Localisation :

Pour habillage des jouées des fenêtres de toit et de l'exutoire de désenfumage, suivant plans Architecte

6-4-1-6 2 Soffite

Fourniture et mise en œuvre d'un faux-plafond en plaque de plâtre non démontable, constitué de manière suivante :

Suspentes en acier galvanisé, fixées mécaniquement par chevilles en sous face de la dalle béton ;

Profils porteurs en acier galvanisé, d'une épaisseur nominale 6/10ème ;

Fourrures formant l'ossature secondaire, en acier galvanisé et d'une épaisseur nominale 6/10ème ;

Cornière périphérique fixé mécaniquement contre le support mural ;

Mise en place d'un isolant en laine minérale en sous-face du plancher bois, assurant la correction acoustique avec des performance adaptée aux exigences réglementaires

Plaques de parement en plâtre standard ou hydrofuge à bord amincis de 13 mm d'épaisseur nominale ;

Les joints seront traités entre les plaques ainsi qu'en cueillies par bandes spéciales enduites à 2 couches et

poncés.

Y compris toutes les prestations de mise en œuvre suivant prescriptions du Fabricant.

L'Entreprise devra prévoir toutes les trappes d'accès dans le soffite permettant une maintenance aisée.

Caractéristique technique minimale :

Réaction au feu : M0 ;

Résistance au feu : EI 30 ;

Classement de tenue au feu : A2-s1, d0.

Localisation :

Pour les faux plafonds techniques, suivant plans Architecte et besoins PBCVC

6-4-1-6 3 Encoffrement des poutres et poteaux métalliques

Fourniture et mise en œuvre d'un habillage des poutres et poteaux métalliques en plaque de plâtre coupe-feu :

- la pose d'une ossature métallique adaptée autour du poteau,
- la fixation de plaques de plâtre résistantes au feu conformément aux normes en vigueur,
- le traitement des joints et finitions pour assurer l'étanchéité et l'aspect lisse de l'ouvrage,

Y compris toutes les prestations de mise en œuvre suivant prescriptions du Fabricant.

Le système retenu devra être obligatoirement validé par le Bureau d'Études Structure ainsi que par le Bureau de Contrôle, au regard des notes de calcul de stabilité au feu.

Le système devra être conforme au PV de classement feu.

Caractéristique technique minimale :

- Résistance au feu : EI 30

- Réaction au feu : A2-s1, d0 ou M0

Localisation :

Pour les poutres et poteaux métalliques, suivant plans Architecte et BE Structure

6-4-1-6 4 Habillage en panneau medium à peindre

Habillage décoratif réalisé en panneaux MDF (medium) à peindre, posé sur support existant en cloison SAD.

Les panneaux seront de qualité intérieure, adaptés à la mise en peinture, avec chants soignés.

Fixation mécanique sur ossature de la cloison ou par vissage adapté au support, avec entraxes conformes aux prescriptions du fabricant.

Les fixations seront invisibles ou rebouchées pour garantir un aspect fini après peinture.

Mise en œuvre soignée assurant la planéité, l'alignement et la continuité des surfaces.

Traitement des joints et raccords compris pour une finition prête à peindre.

Travaux réalisés conformément aux DTU en vigueur, règles de l'art et préconisations fabricants.

Localisation :

Pour habillage des éléments suivants :

- En prolongement des murs existants recevant une pour intérieur ou extérieures blocs port palières et blocs pour buanderie et chambres du niveau combles

- Pour l'habillage intérieures des tableaux voissures des menuiseries des cages escaliers, posées en feuillure car doublage conservé

6-4-1-7 DIVERS

6-4-1-7 1 Pose des coffrets armement

Pose des coffrets d'armement, conformément aux plans Architecte et aux prescriptions du fabricant, comprenant :

- Le repérage et l'implantation des coffrets ;
- La réalisation des renforts nécessaires dans les doublages ou cloisons ;
- La fourniture et la mise en œuvre de toutes les fixations adaptées à la nature des supports ;
- Des renforts dimensionnés pour assurer une fixation durable et la reprise d'une charge minimale de 4,7 kg par coffret ;
- Fourniture des coffrets à la charge du Maître d'Ouvrage

Toutes découpes, ajustements, raccords et finitions nécessaires à la parfaite exécution de l'ouvrage.

Localisation :

Pour la pose des coffrets armement, suivant plans Architecte

6-4-1-7 2 Pose des grilles de transfert acoustique

Pose de grilles de transfert acoustique, comprenant :

- La mise en œuvre sur parois (cloisons ou portes selon plans) ;
- La fixation mécanique adaptée au support ;
- L'ajustement et le positionnement soigné des grilles ;
- Les raccordements et calfeutrements nécessaires à une bonne intégration ;
- 2 unités par local, selon plans de l'Architecte.

La fourniture des grilles de transfert acoustique est à la charge du lot PBCVC, le présent lot comprenant uniquement la pose.

Toutes sujétions de finition pour assurer une continuité esthétique et acoustique des ouvrages ;

Localisation :

Dans les locaux abritant les PAC NIBE, suivant plans Architecte

6-4-2 MENUISERIES INTERIEURES

6-4-2-1 BLOCS-PORTES PALIÈRES

6-4-2-1 1 Blocs-portes palières intérieures en stratifié - 0.90 x 2.10 m HT

Fourniture et mise en œuvre d'un bloc-porte palière isophonique à 1 vantail des Établissements MALHERBA ou équivalent de type MPEC43, comprenant les éléments suivants :

Huisserie :

- Huisserie en tôle d'acier décapée ou électro zinguée d'épaisseur 15 /10 finition laquée. L'huisserie ne présentera aucune trace de coulure. Coloris au choix de l'Architecte dans la gamme du Fabricant ;
- Bornes soudées pour mise à la terre de l'huisserie ;
- Joints intumescent, d'étanchéité à l'air et isophonique ;
- Seuil aluminium ;

Porte :

- Épaisseur 58 mm, recouvrement 4 faces ;

- Vantail à cadre rigide, âme isolante et parement en tôle d'acier galvanisé, de finition laquée en usine, coloris au choix de l'architecte dans la gamme du fabricant ;

- Microviseur ;
- Joints intumescent et d'étanchéité périphérique tubulaire, encastré dans une rainure du cadre ;
- Identification des caractéristiques techniques de la porte sur le chant supérieur de l'ouvrant ;

Ferrage :

- Ferrage sur 4 paumelles universelles réglables, 2 pions anti-dégondage ;
- Serrure A2P** des établissements VACHETTE ;
- Ensemble de porte des Entreprises VACHETTE constitué d'une béquille double sur plaques ;
- Plaque signalétique en alu anodisé gravé de 10 x10 cm avec le n° de logement ;
- Microviseur ;
- Butoir de porte fixé au sol par cheville et vis, comprenant un amortisseur de choc polyamide et de fixation invisible, anti-vandalisme, de coloris au choix de l'Architecte sans la gamme du Fabricant coordonnées aux béquilles.

Caractéristiques techniques minimales :

- Indice Acoustique : $R_w(C;Ctr) = 43 (-2,-5)$ dB ;
- Résistance au feu avec PV en cours de validité : EI 30 ;
- $U_d : 1.6 \text{ W/m}^2 \cdot \text{K}$
- Résistance à l'effraction avec PV : 5 minutes ;

L'entreprise devra fournir pour chaque logement un nombre de clés correspondant à la typologie du logement ainsi qu'une clé supplémentaire. Par exemple, pour un T2, il faudra 2 clés +1 supplémentaire.

Localisation :

Pour les blocs-portes palières des logements, suivant plans Architecte

6-4-2-2 BLOCS-PORTES DE COMMUNICATION DES LOGEMENTS

6-4-2-2 1 Bloc-porte de communication à 1 vantail - isoplane - 0.80 x 2.10 m HT

Fourniture et mise en œuvre d'un bloc-porte isoplane postformé à 1 vantail de type PREMABOIS ICE ESCALE M des Ets KEYOR ou équivalent, de dimensions suivant localisation, justifié d'un procès-verbal, comprenant :

Huisserie :

- Huisseries ou bâtis de portes en bois durs clair à feuillure équipées de joints isophoniques périphériques. La finition est à la charge du lot PEINTURES.
- Tous joints de finition,
- Chambranle bois au 2 faces. La finition est à la charge du lot PEINTURES,
- Tampons amortisseurs de choc en caoutchouc seront posés en fond de feuillure, en nombre adapté,

Porte :

- Âme alvéolaire,
- Parements en MDF laqué blanc d'usine 9016, 30-40 gloss,
- Chants à recouvrement
- Décors matricé "Gravée Escale M"

Ferrage :

- 4 paumelles en acier bichromaté de 130 mm
- Béquillage double sur rosace de type LINOX finition INOX des Ets VACHETTE ou équivalent,

Serrures :

- Bec de cane à condamnation (les portes doivent être déverrouillable depuis l'extérieur) -> salle de bain/douche et WC
- Pêne dormant 1/2 tour -> chambres, placards, celliers,
- Bec de cane -> toutes les autres portes

Nota :

Détalonnage des pieds de porte suivant réglementations en vigueur.

Localisation :

Pour les blocs-portes de communication des logements, suivant plans Architecte

6-4-2-2 2 Bloc-porte isoplane à 1 vantail - 43 dB

Fourniture et mise en œuvre d'un bloc-porte à 1 vantail de type ISOPHONE de l'entreprise MALHERBA ou équivalent, de dimensions suivant localisation, justifié d'un procès-verbal, comprenant :

Huisserie :

- Huisseries ou bâtis de portes métalliques en acier pliée 15/10ème, à chant droit, finition à peindre. Les finitions seront assurées par l'Entreprise titulaire du lot PEINTURE,
- Tous joints de finition,
- Tampons amortisseurs de choc en caoutchouc seront posés en fond de feuillure, en nombre adapté.

Porte :

- Porte isoplane à âme pleine d'une épaisseur de 40 mm, à chant droit, de finition à peindre par l'Entreprise du lot PEINTURE,
- Étanchéité au feu assurée par joints thermogonflants en traverse haute, en traverse basse ainsi qu'en feuillure côté paumelles et battement,
- Identification des caractéristiques techniques de la porte sur le chant supérieur de l'ouvrant.

Ferrage :

- 4 paumelles en acier bichromaté de 130 mm
- Béquillage double sur rosace de type LINOX finition INOX des Ets VACHETTE ou équivalent,

Serrures :

- Bec de cane à condamnation (les portes doivent être déverrouillable depuis l'extérieur) -> salle de bain/douche et WC
- Pêne dormant 1/2 tour -> chambres, placards, celliers,
- Bec de cane -> toutes les autres portes

Rw+C supérieur ou égal à 43 dB.

Localisation :

Pour les blocs- portes des buanderies et placard Nibe, suivant plans Architecte

6-4-2-3 BLOCS-PORTES A ÂME PLEINE COUPE-FEU 1/2 HEURE

6-4-2-3 1 Bloc-porte CF 1/2 heure à 1 vantail

Fourniture et mise en œuvre d'un bloc-porte coupe-feu 1/2 heure à 1 vantail de entreprises MALERBA, de dimensions suivant localisation, justifié d'un procès-verbal, comprenant :

Huisserie :

- Huisseries ou bâtis de portes métalliques en acier pliée 15/10ème, à chant droit, finition à peindre. Les finitions seront assurées par le corps d'état PEINTURE ;
- Tous joints de finition ;
- Tampons amortisseurs de choc en caoutchouc seront posés en fond de feuillure, en nombre adapté.

Porte :

- Porte à âme pleine, à chant droit, dans la gamme du Fabricant, finition à peindre au lot PEINTURE ;
- Étanchéité au feu assurée par joints thermogonflants en traverse haute, en traverse basse ainsi qu'en feuillure côté paumelles et battement ;
- Identification des caractéristiques techniques de la porte sur le chant supérieur de l'ouvrant.

Ferrage :

- 4 paumelles en acier bichromaté de 130 mm, adaptées à une porte coupe-feu ;
- Béquillage double sur rosace de type LINOX finition inox des établissements VACHETTE ou équivalent.

Serrures :

- Serrure à pêne dormant 1/2 tour pour porte coupe-feu des accès caves, permettant le verrouillage depuis les deux faces selon exigences de sécurité ;
- Ensemble compatible avec porte coupe-feu et classement de résistance au feu requis (selon plans et réglementation) ;
- Cylindre et quincaillerie adaptés aux locaux de caves (résistance, usage collectif)

Éléments complémentaires :

- Signalisation des portes coupe-feu par une plaque en plastique de couleur avec incrustation gravée :
 - « porte coupe-feu à maintenir fermée » ;
 - « ne pas mettre d'obstacles à la fermeture de la porte ».

Localisation :

Pour la porte CF d'accès à l'escalier dans le sous-sol, suivant plans Architecte

6-4-2-4 PLACARDS

6-4-2-4 1 Façade de placard battante

Fourniture et mise en œuvre de façade de placard à portes battantes, à 1 vantail, gamme INITIAL des Ets SOGAL ou équivalent, comprenant :

- Vantaux constitués de panneaux de particules agglomérées de 10 mm d'épaisseur, revêtu aux 2 faces d'un décor mélaminé,
- Encadrement en profilés d'acier laqué,
- Joint souple auto-adhésif collé sur vantaux, permettant de rattraper l'épaisseur de la plinthe
- Poignée

L'assemblage des montants et traverses hautes et basses sera réalisé aux 4 angles par des connecteurs. Les connecteurs hauts et bas recevront un mécanisme assurant le pivotement et le réglage en hauteur de chaque vantail. Ils se positionneront dans des supports, glissés dans les rails hauts et bas, permettant le réglage et le maintien de l'aplomb de chaque vantail.

Y compris verrouillages par aimants, fixés sur des supports glissés dans les rails permettant un système d'ouverture et de fermeture à l'aide d'une poignée

Coloris des profilés et vantail au choix du Maître d'œuvre dans la gamme du fabricant.

Localisation :

Pour former l'ensemble des portes de placard des logements (inférieur à 90 cm) , suivant plans Architecte

6-4-2-4 2 Aménagement intérieur de placard supérieur à 1 m

Fourniture et pose d'aménagement intérieur de placard en panneaux d'agglomérés mélaminé blanc de 19 mm d'épaisseur.

Les aménagements comprendront :

- 1 tablette à 1.80 m de ht sur toute la largeur du placard,
- 1 refend jusqu'à 1.80 m de ht (sous tablette) recoupant la largeur en 1/3 - 2/3,
- des tablettes pour 1/3 de la largeur du placard avec des espacements verticaux de 0.40 m ht,
- 1 tringle de penderie en inox sur les 2/3 restant

Les tablettes seront fixées sur crémaillère métallique.

La tablette d'une longueur égale ou supérieure à 1.20 m comportera un élément raidisseur

Localisation :

Pour former l'ensemble des placards des logements (inférieur à 90 cm), suivant plans Architecte

6-4-2-5 ESCALIERS

6-4-2-5 1 Révision escalier en bois

Les travaux comprennent la révision complète de l'escalier en bois existant, afin d'assurer sa stabilité, sa sécurité d'usage et sa conformité aux règles de l'art.

- Les prestations comprennent notamment (liste non exhaustive) :
- Le contrôle visuel et fonctionnel de l'ensemble de l'escalier (marches, contremarches, limons, paliers et assemblages),
- La vérification de la stabilité générale et de la solidité des fixations,
- La reprise ponctuelle des éléments défectueux ou desserrés (resserrage, refixation, calage, remplacement localisé si nécessaire),
- La remise en état des marches et contremarches présentant des dégradations (usure, jeu, fissuration),
- La vérification et la remise en état des garde-corps et mains courantes associés,
- Les ajustements nécessaires pour garantir la sécurité des utilisateurs,
- Les petites fournitures et sujétions nécessaires à la parfaite réalisation des ouvrages,
- Le nettoyage des zones traitées après intervention.

Nota : la vitrification de l'escalier (préparation des supports, protection et finitions) est à la charge du corps d'état PEINTURE.

Les ouvrages seront laissés stables, sûrs et conformes aux règles de l'art, en adéquation avec les normes de sécurité applicables aux escaliers.

Localisation :

Pour les escaliers bois existant, suivant plans Architecte

6-4-2-6 STORES INTÉRIEURS

6-4-2-6 1 Stores intérieurs d'occultation - manœuvre manuelle par chaînette

Fourniture et pose d'un store intérieur pour porte vitrée, type store enrouleur ou techniquement équivalent, comprenant :

Store intérieur parfaitement adapté aux dimensions de la porte vitrée.

Toile occultante ou tamisant, selon les prescriptions du projet.

Tube d'enroulement, profilé de charge et supports de fixation adaptés aux dimensions du store.

Profilés et accessoires en aluminium laqué, coloris au choix de l'Architecte dans la gamme du fabricant.

Manœuvre manuelle par chaînette.

Fixations, réglages et toutes sujétions de pose.

Ensemble fourni, posé, réglé et parfaitement fonctionnel.

Localisation :

Pour la porte vitrée du logement en rez-de-chaussée ainsi que l'ensemble des menuiseries sans volets roulants, suivant plans Architecte

6-4-2-7 TRAPPE DE VISITE

6-4-2-7 1 Trappe de visite de gaine technique PF 1/2 heure de 0.40 x0.40 mm

Fourniture et mise en œuvre de trappe de visite de gaines techniques de dimensions suivant localisation, de degré PF 1/2 heure, justifié par un procès-verbal en cours de validité, comprenant :

Huissierie :

- Huissierie en bois exotique de section adaptée, corroyé 3 parements, feuilluré, rainé, assemblé à enfourchements, constitué de 2 montants et 2 traverses. Fixation par pattes à scellement ;
- Remontée de 450 mm en périphérie de la trappe pour le maintien de l'isolation.

Trappe :

- Trappe isoplane à âme pleine, posé en feuillure, avec deux faces à peindre, de coloris au choix de l'Architecte dans la gamme du Fabricant ;
- Panneau de laine de roche collé sur face intérieure ;
- Étanchéité au feu assurée par joints thermogonflants en périphérie de trappe.

Ferrage :

- 2 Batteuses à serrage de rampe.

Caractéristiques techniques :

- PF 1/2 H ;
- Rw+C supérieur ou égale à 32 dB.

Localisation :

Pour l'accès aux gaines techniques, mise en place d'une trappe par gaine et par niveau.

6-4-2-7 2 Trappe de visite de GTL

Les travaux comprennent la fourniture et la mise en œuvre d'une trappe de visite de GTL, de dimensions adaptées à la localisation, permettant l'accès aux équipements et réseaux techniques.

La trappe sera posée dans le parement, avec cadre rigide et ouvrant amovible ou articulé, assurant une accessibilité aisée aux installations.

Les raccords périphériques seront réalisés de manière soignée afin d'assurer une bonne intégration dans le support.

La trappe sera laissée fonctionnelle, facilement manœuvrable et conforme aux règles de l'art, prête à recevoir la finition par le lot 08 PEINTURES - REVÊTEMENTS MURAUX

Localisation :

Pour l'accès aux gaines GTL des logements, suivant plans Architecte

6-4-2-7 3 Trappe d'accès aux combles perdus

Fourniture et mise en œuvre d'une trappe d'accès aux combles perdus, de dimensions adaptées à la localisation, permettant l'accès pour entretien et maintenance, comprenant :

Huisserie :

Huisserie en bois de section adaptée, corroyée 3 parements, feuillurée et rainée, assemblée par enfourchements, constituée de 2 montants et 2 traverses,
Fixation de l' huisserie par pattes à scellement ou fixation mécanique adaptée au support,
Relevé périphérique permettant le maintien et la continuité de l'isolation en plafond, sur une hauteur adaptée.

Trappe :

Trappe isoplane à âme pleine, posée en feuillure, avec deux faces prêtes à peindre,
Intégration d'un panneau isolant en sous-face assurant la continuité de l'isolation du plafond,
Dispositif garantissant l'étanchéité à l'air en périphérie de la trappe.

Ferrage :

Dispositif de manœuvre discret de type batteuse ou équivalent, assurant le maintien et la fermeture de la trappe,
Ferrures adaptées au poids et aux dimensions de la trappe.

Caractéristiques techniques :

Dimensions : suivant localisation et plans Architecte,
Résistance au feu : EI 30
Performances thermiques et étanchéité à l'air conformes aux exigences réglementaires en vigueur,
Ouvrage conforme aux règles de l'art et aux normes applicables.

La trappe sera laissée fonctionnelle, étanche et parfaitement intégrée au plafond, prête à recevoir la finition le corps d'état PEINTURES - REVÊTEMENTS MURAUX

Localisation :

Pour former la trappe d'accès aux combles perdus, suivant plans Architecte

6-4-2-7 4 Trappe de visite dans soffite

Fourniture et mise en œuvre d'une trappe de visite coupe-feu en sous-face de plafond, intégrée dans un soffite coupe-feu 1/2 heure, au droit des siphons traversant les planchers, afin de permettre l'accès aux équipements pour les opérations d'entretien, de contrôle ou de réparation.

- Trappe de visite coupe-feu intégrée au plafond, de degré de résistance au feu EI 30, de dimensions adaptées à l'accessibilité des équipements ;
- Cadre et ouvrant adaptés au type de parement et compatibles avec la performance coupe-feu du plancher bois ;
- Dispositif de fermeture assurant la continuité de la résistance au feu et une parfaite étanchéité en position fermée ;
- Implantation au droit des siphons situés en traversée de plancher bois, notamment en plafond du RDC et du R+1, selon plans de l'Architecte ;
- Compris découpes, renforts éventuels, dispositifs de fixation, calfeutrements, joints coupe-feu, raccords et finitions nécessaires à la parfaite intégration de l'ouvrage.

L'ensemble sera réalisé de manière à préserver le degré coupe-feu du plancher support et à garantir un accès aisé aux réseaux et équipements concernés.

Localisation :

En sous-face des planchers bois, au droit des siphons de douche, suivant plans Architecte

6-4-2-8 MOBILIERS

6-4-2-8 1 Cuisine aménagée

La cuisine de la salle de repos sera équipée de manière suivante :

- MEUBLES BAS :

Fourniture et pose de meubles bas avec portes battantes ou tiroirs coulissants, comprenant :

- Caissons standards avec habillage en contreplaqué ou en panneaux Le Pavé Soft Surface (teinte Soft Beige)
 - Plinthes filantes sous meuble bas,
 - Portes battantes :
 - 1 ou 2 portes en panneaux stratifié avec chants plaqués assortis au parement de la porte,
 - Portes montées sur charnières invisibles à ressort avec freins amortisseurs intégrés et butées caoutchouc antibruit,
 - OÙ
 - Tiroirs coulissants :
 - Tiroirs en panneaux stratifié avec chants plaqués assortis au parement du tiroir,
 - Tiroirs montés sur glissières/rails avec freins amortisseurs intégrés et butées caoutchouc antibruit,
 - Poignées rondes,
 - Coloris et modèle des façades au choix de l'Architecte,
 - Fond de meuble en isorel laqué blanc avec réservations techniques pour raccordement et alimentation de l'évier/cuve en coordination avec l'entreprise de PLOMBERIE.
 - Aménagement intérieur de meuble par la mise en place d'étagères amovibles sur taquets repositionnables.
- Toutes sujétions de réglages (aplomb et niveaux) et de fixations adaptées contre murs et entre éléments de cuisine
- Dimensions standards selon configuration et plan Architecte.
- Réaction au feu : M3 minimum

- PLANS DE TRAVAIL :

Fourniture et pose superposition de 2 panneaux Le Pavé SoftSurface (teinte Soft White) :

- Panneaux plein haute qualité épaisseur 15 mm,
- Résistant à l'usure, aux chocs, aux rayures,
- Chant arrière protégé contre l'humidité et vernis étanche sous le retour du plan,
- Résistant à l'usure, aux chocs, aux rayures,
- Coloris/motifs : au choix de l'Architecte
- Compris toutes réservations pour encastrement des appareils sanitaires, et réseaux,
- Pose sur meubles,
- Protection de l'ouvrage jusqu'à réception,
- Compris joint périphérique,

Compris toutes sujétions de fourniture et de pose.

Le plan de travail de la cuisine en combles devra être réalisé en continu jusqu'au doublage, avec un débord en avant des meubles bas.

- CRÉDENCE :

Fourniture et pose de crédence en panneaux Le Pavé SoftSurface (teinte Soft White) au droit du plan de travail, comprenant :

- Crédence collé sur support mural,
 - Hauteur : 60 cm
 - Pose par collage,
 - Joint silicone transparent aux jonctions des crédences,
 - Compris toutes découpes nécessaires pour parfaite adaptation et passage des appareils électriques,
- Motif et coloris au choix de l'Architecte.
Réaction au feu : M3 minimum

- ÉVIER/CUVE ET RABINETTERE : Sans objet, à la charge du corps d'état PLOMBERIE.

- ÉLECTROMÉNAGERS : Hors lot, à la charge du corps d'état PLOMBERIE.

Localisation :

Pour l'aménagement des cuisines des logements, suivant plans Architecte

6-4-2-8 2 Miroirs

L'Entreprise devra la fourniture et la pose d'un miroir incassable.

Dimensions suivant la localisation.

Le miroir sera fixé par pattes à glace en laiton chromé de diamètre 20 mm La fixation sur le support devra être invisible.

Localisation :

Dans les sanitaires, suivant plans Architecte

6-4-2-9 ELEMENTS PERIPHERIQUES

6-4-2-9 1 Plinthes médium

Fourniture et mise en œuvre de plinthes en médium (MDF), assemblées en coupes d'onglets et fixées par collage et pointes tête homme, comprenant entailles, découpes et toutes façons accessoires nécessaires à la parfaite réalisation de l'ouvrage.

Les plinthes seront de qualité adaptée à un usage intérieur, avec surface lisse, prête à peindre.

Les plinthes devront être désolidarisées du sol par la mise en œuvre d'un joint acrylique en partie basse.

Caractéristiques techniques minimales :

Matériau : médium (MDF),

Hauteur : 10 cm.

Localisation :

Pour les plinthes de l'ensemble des pièces recevant un sol PVC, suivant plans Architecte

6-4-3 PSE : ISOLATION GARAGE

6-4-3 1 Doublage thermo-acoustique (laine de roche) sur ossature métallique (120+13 mm)

Fourniture et mise en œuvre d'une cloison de doublage sur ossature métallique, constituée de la manière suivante :

- Les ossatures métalliques seront constituées de rails et de fourrure de type STIL F530 adapté à la hauteur de mise en œuvre,

- Les montants seront doublés dos à dos ou simple suivant la hauteur de mise en œuvre, et auront un entraxe adapté à la localisation,
 - Appui, rallonge si besoin et pastille,
 - Une isolation thermique dans le vide entre le parement plâtre et mur par panneau d'isolant en laine de roche d'une épaisseur de 120 mm de type ROCKWOOL ou équivalent,
 - Un écran pare-vapeur de type VARIO XTRA ou équivalent. Système d'étanchéité à l'air sous l'avis technique en cours de validité
 - Parement constitué de 1 plaque de plâtre BA 13, vissée sur l'ossature métallique par des vis adéquats. L'étanchéité périphérique des doublages sera assurée par interposition d'un ruban mousse à cellules fermées et par la mise en place d'un joint au mastic sous la dernière plaque de chaque parement. Les joints entre les panneaux et en cueillies seront traités par bandes spéciales enduites à 2 couches et poncées. Le traitement des angles saillants sera réalisé par bandes spéciales armées enduites.
- Y compris retour de plaque de plâtre au droit des tableaux et des voussures.
Le système de doublage sera sous avis technique en cours de validité.

Compris plus-value pour plaques hydrofuges.

Compris renforcement au droit des appareils lourds.

Caractéristiques techniques minimales :

- Épaisseur du complexe : 120 + 13 mm
- Résistance thermique : $R = 3.75 \text{ (m}^2 \cdot ^\circ\text{K) /W}$
- Réaction au feu : A2-s1, do ou M0

Localisation :

Pour le doublage du garage, suivant plans Architecte

6-4-3 2 Faux-plafond en plaques de plâtre - droit

Fourniture et mise en œuvre d'un faux-plafond droits en plaque de plâtre non démontable, constitué de manière suivante :

- Suspentes STIL MS ou MD en acier galvanisé, fixées mécaniquement au support porteur, d'entraxe entre 0.40 et 0.60 m suivant poids de l'isolant,
- Montants STIL M48,
- Rail STIL R48 en périphérie fixé mécaniquement contre le support mural,
- Isolant : suivant cas, cf. article(s) ci-après,
- 1 Plaque de parement en plâtre Placo BA 13,

Les joints seront traités entre les plaques ainsi qu'en cueillies par bandes spéciales enduites à 2 couches et poncées.

Y compris toutes prestations de mise en œuvre suivant prescriptions du Fabricant.

Le complexe de faux plafond devra être sous Avis Technique en cours de validité.

Mise en œuvre suivant fiche technique du Fabricant.

Nota : Les plaques posées dans la salle de sport seront hydrofuges, conformes aux normes applicables aux locaux soumis à humidité.

Caractéristique technique minimale :

- Réaction au feu : A2-s1, do ou M0

Localisation :

Pour le plafond du garage, suivant plans Architecte

6-4-3 3 Isolation par laine de verre (Ep 280 mm / R = 8.00 (m².k) /W) - BAR-EN-101

Fourniture et mise en œuvre d'une isolation thermo-acoustique par une isolation en panneaux rigide à dérouler en laine de verre ou équivalent.

L'isolant devra être sous ACERMI en cours de validité.

Y compris recouvrement des lés et des cloisons de doublage à la périphérie.

Caractéristiques techniques minimales :

- Épaisseur : 140 mm
- Résistance thermique : R = 4.35 (m².k) /W
- Réaction au feu : A2-s1, d0
- Tolérance d'épaisseur : T2

Localisation :

Pour l'isolation des faux-plafonds du garage, suivants plans Architecte